

AMAP du Potager
Siège : 3 Place Dewailly
80 000 AMIENS
amap@amapdupotager.fr
www.amapdupotager.fr

Référente: Anne-Sophie Vernaelde
Tel : 06.64.38.30.75
Mail : avernaelde@yahoo.fr



Emilie HECQUET
14 Rue de l'Eglise
62270 Linzeux

emilie.hecquet62@gmail.com
06 07 95 86 52
Exploitation 100% certifiée Agriculture
Biologique par Ecocert Fr Bio 01

Contrat d'engagement « LES PÂTES D'ÉMILIE » 2023

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne), disponible auprès de l'association ou du réseau FAMAPP

Engagements de la paysanne boulangère :

- Livrer des produits de qualité, issus de sa production et certifiés en Agriculture Biologique.
- Etre transparente sur la qualité des farines utilisées, le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail.
- Etre présente aux distributions, dans la mesure du possible, durant une heure, donner éventuellement des nouvelles de sa production.
- Accueillir sur l'exploitation les adhérents à l'AMAP du potager qui en feraient la demande sur RDV ou en portes ouvertes.

Engagements de l'adhérent :

- Etre adhérent de l'AMAP du POTAGER, cotisation annuelle de 12€, et y assurer au moins une distribution
- Pré-payer tous ses produits pour la saison en cours
- En cas d'absence, c'est à l'adhérent de s'assurer de trouver un remplaçant pour faire prendre son produit

Tout produit non retiré ne pourra être récupéré.

- Dans la mesure du possible, participer aux réunions de fin de saison, d'A.G. ou exceptionnelles.

Engagements communs :

- Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole, de transformation et à faire part au collectif des soucis rencontrés.
- Aucune décision entraînant un changement majeur dans les engagements ci-dessus ne sera prise sans concertation entre les consommateurs (ou leur représentant) et la paysanne boulangère.

Pâtes proposées :

- Suivant tableau ci-dessous, chaque adhérent choisit un ou plusieurs produits parmi ceux proposés.
- Modalité de paiement : en 1, 2 ou 3 fois (mois consécutifs) à la signature de l'engagement,

Jour de distribution :

- Les mois de distribution seront les suivants :

19 JANVIER – FEVRIER - AVRIL – SEPTEMBRE – OCTOBRE – NOVEMBRE

de 17H30 à 19H30 dans les locaux de l'Auberge de Jeunesse, 30 square des 4 chênes à Amiens (ou 1^{er} jeudi du mois à la Maison du Colonel)

Choix de votre panier

Produits :	Prix (a)	Qté non imposée (b)	Nbre livraisons (c)	Prix total a*b*c
Lasagne nature	8.60 € / kg	g		

Pâtes Aromatisées (mélange d'arômes possible) :

Gigli au CURRY	8.00 € / kg	g		
Radiatorri aux ORTIES	8.00 € / kg	g		
Coquilles à l'AIL	8.00 € / kg	g		
Coquilles à la SPIRULINE	8.00 € / kg	g		
Pâtes SURPRISE*	8.00 € / kg	g		

TOTAL du contrat

**Les arômes sont choisis par la paysanne en fonction des disponibilités du jour : Cumin, Garam Massala, Herbes de Provence, Marin, Sarasin, Tandoori etc...*

Vos coordonnées (en majuscule SVP):

Nom : **Prénom :** **Portable /fixe**

Adresse E-mail (en majuscule) :

Mode de règlement : Espèces Chèques :

Nombre de chèques : _____ (possible 3)	MONTANT
Janvier : chèque n°	
Février : chèque n°	
Mars : chèque n°	
Soit un total réglé de :	

J'autorise l'association à communiquer mes coordonnées à d'autres adhérents de l'association

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique ou autre.....) les conditions d'application de ce contrat pourront être revues, avec la possibilité d'une diminution des quantités de pâtes. Au cas où la situation se prolongerait, une réunion spécifique, devra réunir les adhérents et les producteurs.

Ce contrat est établi en 2 exemplaires, un exemplaire à l'association et un exemplaire à l'adhérent.

Fait le Nom et signature adhérent

Paysanne boulangère : Emilie HECQUET